



Congé d'une journée pour obsèques

Par **nathalie**, le **02/02/2010** à **22:38**

Bonjour,

J'ai du prendre une journée de congés pour assister aux obsèques de ma tante. Mon employeur refuse de donner des congés sans solde. Les obsèques ont eu lieu un vendredi. Il m'a été retiré 2 jours de congés. Si il s'était agit de partir en week end je ne contesterais pas les 2 jours mais la la situation est différente, ce n'était pas pour des loisirs. Mon employeur sait la raison de ma demande de congé. Je n'ai pas choisi le jour (vendredi) il m'a été imposé par le contexte. S'il s'était agit d'un jeudi il ne m'aurait retiré qu'une journée. Du fait du contexte et que j'ai travaillé le jeudi et le lundi qui suit est-il normal qu'il m'ai décompté 2 jours. Que puis-je faire ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **03/02/2010** à **13:52**

bonjour,

si vous avez pris un congé un vendredi, c'est normal de décompter 2 jours..

c'est pas jute mais votre patron applique la loi...